

Où se renseigner ?

Il y a des services d'accompagnement à la vie sociale dans tout le département d'Ille-et-Vilaine.

Pour plus de renseignements, vous pouvez :

- vous rendre dans un Centre local d'information et de coordination (CLIC) proche de votre domicile
- venir à la permanence de la MDPH d'Ille-et-Vilaine, les mardi et vendredi de 9 h à 12 h 30 (sans rendez-vous)
- poser vos questions à contact@mdph35.fr
- contacter la direction des personnes âgées et des personnes handicapées du Département, Tél. : 02 99 02 37 15
- interroger Info sociale en ligne : **0810 20 35 35** du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

www.ille-et-vilaine.fr



MDPH d'Ille-et-Vilaine
Maison départementale
des personnes handicapées
13, avenue de Cucillé
CS13103
35031 Rennes Cedex
Tél. : 0810 01 19 19
www.mdph35.fr

Département d'Ille-et-Vilaine
Direction des personnes âgées
et des personnes handicapées
Tél. : 02 99 02 37 15

Mai 2016 - DRS-0516-001 - Papier issu d'une gestion durable des forêts.

Les SAVS

Les services d'accompagnement à la vie sociale

Un SAVS, service financé
par le Département, apporte
un soutien personnalisé
aux personnes handicapées




Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT



Ille-et-Vilaine, la vie à taille humaine



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



Papier issu
d'une gestion
durable des forêts.

La Commission des droits et de l'autonomie vous a orienté vers un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Qu'est-ce qu'un service d'accompagnement à la vie sociale ?

Ce service de proximité a pour mission de vous aider à réaliser votre projet de vie en vous proposant un accompagnement personnalisé.

Il peut vous apporter un soutien, des conseils, une écoute pour :

- les actes de la vie quotidienne : accès à un logement autonome, gestion du budget et des papiers administratifs, courses et repas, santé... ;
- vous épanouir dans votre vie sociale et citoyenne : loisirs, culture, sports, bénévolat ;
- la préparation et le soutien de votre projet d'emploi ou de formation.

Au-delà de l'accompagnement vers l'autonomie de la vie quotidienne et sociale, des services proposent des prestations spécifiques (hébergement, sport adapté, l'insertion professionnelle spécifique...).



Comment va se passer l'accompagnement ?

Vous construisez votre projet avec un travailleur social qui sera votre référent et assurera un suivi de votre situation. Selon la nature de vos besoins, vous bénéficiez d'une réponse de type collective ou individuelle.

Le suivi s'appuie sur des entretiens réguliers à domicile, dans les locaux du service, ou dans les lieux concernés par l'accompagnement de votre projet. Vous choisissez votre rythme de rencontre.

« Quand on est face à des difficultés, c'est parfois compliqué d'aller vers les autres... Mais il ne faut pas rester seul, le SAVS m'a permis de faire des rencontres et de rompre avec la solitude. »
(P.G./E.H.)



Qui peut faire appel à un SAVS ?

→ Les personnes

- de plus de 18 ans ;
- en situation de handicap, quelle qu'en soit la nature ;
- bénéficiaires d'une orientation vers un service d'accompagnement à la vie sociale par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH ;
- qui habitent ou souhaitent s'installer en logement autonome ou en habitat regroupé.



« Au SAVS on m'aide à ranger mes papiers. On m'aide aussi à entretenir mon appartement. Il y a un groupe avec lequel on peut discuter, faire des sorties et se retrouver. » (B.G.)

Témoignages

L.G. : « Je suis reconnu travailleur handicapé et j'étais sans emploi. J'ai effectué un stage de remise à niveau avec ESSOR35 et à la fin de ma formation on m'a proposé de contacter un SAVS pour un suivi d'encadrement. Mon projet est de retrouver un emploi en fonction de mon handicap. L'accompagnement par le SAVS m'aide psychologiquement : je me remets en question sur mes possibilités, j'avais besoin d'être écouté, de voir du monde, d'être mieux dirigé en fonction de mes démarches personnelles. »

C.A. : « Le SAVS m'a aidé à sortir de mon isolement et à retrouver confiance en moi, notamment grâce au sport. L'accompagnement m'a permis de retrouver un regard sur moi-même. Je suis en capacité aujourd'hui de faire des efforts pour m'accepter afin que les autres m'acceptent aussi. »

